



AMBASSADE DE SUISSE
EN FINLANDE

HELSINKI / HELSINGFORS 13, le 14 mai 1968
Erottajankatu / Skillnadsgatan 1

Réf.: 731.0 - T/he

Europe's copy to Finnish Foreign Aff.

ad o.121.53(42).
o.121.360.U'ch.-PO/cd
o.191.214.

A la Division des organisations
internationales du
Département politique fédéral

Confidentielle

B e r n e

sn	CY PF PO.				
Datum	215 214				
Vise	CJ				
EPD		20 MAI 1968			
Ref.	o.121.53(42) o.121.360.U'ch / o.191-214.U'ch.				

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer au rapport que M. Johan Galtung a préparé à l'intention de la Commission Politique du Conseil de l'Europe au sujet de la coopération en Europe.

Il ne m'a pas été possible de prêter à ce rapport l'attention nécessaire dans le délai que vous avez fixé au 25 avril. Je tenais, si non à lire attentivement, au moins à parcourir le rapport Galtung avant de chercher un interlocuteur finnois.

Cette dernière démarche était d'ailleurs difficile car la Finlande n'a pas encore adhéré au Conseil de l'Europe. Elle en a l'intention mais elle n'estime pas opportun de présenter sa candidature avant d'être d'abord devenue membre de l'OECD ce qui sera le cas à la fin de cette année.

On peut donc s'attendre à ce que la Finlande demande son admission au Conseil de l'Europe dans le cours de l'année prochaine. En attendant, elle est représentée aux travaux de la Commission juridique par un haut fonctionnaire du Ministère de la Justice, M. Korte, avec lequel notre collègue, le Ministre Diez, entretient des rapports suivis et amicaux.

Je n'ai pas estimé opportun de m'enquérir auprès du Ministère des Affaires Etrangères afin de savoir s'il a connaissance du rapport Galtung et ce

./.



- 2 -

qu'il en pense. Je n'ai pas non plus posé directement cette question à M. Korte puisque vous n'estimiez pas opportun que je sollicite ouvertement des informations dans cette affaire.

Tout ce que j'ai pu tirer de M. Korte est que la Finlande attache un très grand prix à pouvoir participer aux efforts accomplis par le Conseil en vue d'unifier certaines parties du droit européen. La politique de la Finlande étant de participer à tout ce que se fait pour resserrer les liens entre les états nordiques et ces derniers participant à tous les travaux du Conseil, la Finlande doit suivre le mouvement pour éviter de se trouver dans un isolement qui deviendrait vite dangereux pour elle aussi bien du point de vue économique que politique.

La décision que les états nordiques viennent de prendre à Copenhague en vue de créer un marché nordique intégré constitue pour la Finlande une raison particulièrement pressante de persévérer dans cette voie.

En lisant le rapport Galtung, j'ai été frappé par la partialité de son auteur qui me semble attacher beaucoup plus de prix à élargir les activités du Conseil de l'Europe de manière à pouvoir y associer les états communistes qu'à exercer la vigilance nécessaire pour que le Conseil demeure en toutes circonstances d'abord fidèle à sa vocation telle qu'elle est définie à l'art.1 de son statut.

La communisation de l'est européen a divisé notre continent en deux zones: la zone occidentale qui désire conserver et améliorer les avantages découlant d'une civilisation qui est fondée sur les valeurs et les conceptions du monde classique enrichi par la pensée chrétienne. Or, les états communistes rejettent cette conception où domine la liberté de l'homme.

La réaction soviétique au mouvement qui cherche à humaniser le communisme en Roumanie et en Tchécoslovaquie constitue un éloquent rappel de cette réalité fondamentale en Europe.

Il y a tant d'organisations au sein desquelles les contacts est-ouest peuvent se développer en dehors de toute considération idéologique! Pourquoi, dans le

./.

- 3 -

cas du Conseil de l'Europe vouloir absolument introduire le loup dans la bergerie?

Je ne m'étends pas là-dessus car je ne ferais que redire des choses dont l'immense majorité des Suisses est bien convaincue.

En ce qui concerne la Finlande, je ne doute pas que la majorité des Finlandais aussi n'éprouve à cet égard des sentimens pareils aux nôtres.

J'ose en revanche douter beaucoup, que lorsque la Finlande aura été reçue au sein du Conseil de l'Europe, ses représentants aborderont la question de la coopération avec les états communistes en prenant d'abord en considération le but du Conseil tel qu'il se dégage de l'article 1 du statut.

Une des constantes de la politique de neutralité finlandaise consiste à rechercher toutes les occasions de faire valoir auprès de l'URSS l'utilité que cette Puissance retire de l'existence d'une Finlande indépendante et neutre. Neutre oui, mais d'une neutralité dont le caractère est bien différent de celui de la neutralité suisse.

Tandis que la Suisse attache une grande valeur aux règles et aux définitions du droit international et en particulier aux devoirs auxquels les états qui se veulent neutres devraient se soumettre, le président de la République et les Ministres finlandais quand ils expliquent leur politique de neutralité ne se réfèrent pas souvent au droit international. Ils préfèrent répéter à tout propos qu'il y a autant de neutralités que de pays neutres, et que ceux-ci sont obligés d'adapter chacun sa politique à sa situation particulière. Pour la Finlande, cette nécessité c'est avant toute chose capter et retenir la confiance de l'URSS. Or, le Gouvernement de l'URSS obéit à des facteurs idéologiques qui l'empêcherait dans certaines circonstances de comprendre et d'admettre que la Finlande oriente sa politique étrangère de la manière à quoi nous estimons que le droit et certaines conceptions sociales nous obligent.

Cette attitude a été illustrée entre autres par le comportement que la Finlande a adopté vis-à-vis de la sécurité européenne, vis-à-vis de la guerre du Viêt-Nam, vis-à-vis de la Grèce et vis-à-vis de questions de politique

./.

- 4 -

intérieure et extérieure en Allemagne. Concernant le projet de traité de non dissémination des armes nucléaires, la Finlande n'a pas fait mine de réserver les intérêts des petites Puissances non nucléaires. Au moins en l'occurrence peut-elle invoquer l'assentiment américano-soviétique pour prouver sa neutralité.

Mais, le plus grand cheval de bataille de la politique finlandaise de neutralité c'est l'accroissement de la coopération et des échanges entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est. Les Finlandais pensent évidemment qu'il ne leur coûte rien de préconiser cette méthode à tout propos et sans réserve. Il ne fait pas de doute à mon avis, que si la Finlande était admise au Conseil de l'Europe, cet article de sa politique l'amènerait à se ranger aveuglement derrière les initiatives préconisées par M. Galtung.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse

M. Galtung